

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de SAINT BERTHEVIN LA TANNIERE

Département de
La MayenneArrondissement de
Mayenne

Canton de Gorron

Nombre de conseillers

En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10
Absents : 01
Quorum : 06

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le 14 mars à vingt heures

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LAGOUTTE Léonce,

Etaient présents : M. ADAM Hervé, Mme FOUCAULT Sandra, M. LOUAISIL Mickaël, Mme MANCEAU Brigitte, M. MONTEBAULT Sébastien, Mme BOITTIN Annick, Mme LERAY Amélie, Mme DOUDARD Patricia, M. BOITTIN Didier,

Absents : M. RENARD Jonathan,

Secrétaire de séance : Mme FOUCAULT Sandra a été nommé(e) secrétaire de séance.

Date de la convocation :
09/03/2023

OBJET :

Vote des taux d'impositions
(2023 19)

M. le Maire rappelle les taux d'imposition perçus au profit de la commune pour 2022 :

Impositions perçues	Foncier Bâti	Foncier Non Bâti	Taxe Habitation
TOTAL	39.88	37.66	13.67

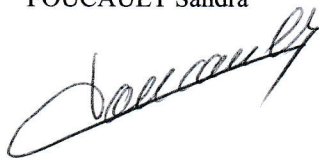
Celui-ci indique que M. Leray (CDL) a rappelé la règle du lien entre les taux et que l'augmentation du taux de TH n'est conforme que si la commune augmente dans la même proportion le taux de Foncier Bâti.

Pour rappel également, la revalorisation des bases pour cette année est de 7.10 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, MAINTIENT ces taux pour 2023.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Secrétaire de séance
FOUCAULT Sandra



Le Maire,
Léonce LAGOUTTE

